Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES DU MEUX, D'ARMANCOURT, DE LA-CROIX-SAINT-OUEN, DE RIVECOURT, DE SAINT-SAUVEUR ET DE VERBERIE

Par arrêté préfectoral du 23 janvier 2014, est prescrite l'enquête publique relative à la demande présentée par la société URANIE INTERNATIONAL en vue de régulariser la situation administrative des activités qu'elle exerce sur la commune du Meux

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette Décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

L'enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 10 mars 2014 au mercredi 9 avril 2014 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé à la mairie du MEUX, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie du MEUX, siège de l'enquête publique et/ou adresser toute correspondance à M. Alain VASSAL, chef de projet RTE en retraite, commissaire enquêteur qui peut être suppléé la cas échéant par M. Alain GIAROLI, officier de police national en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie du MEUX pour recevoir les observations écrites et orales du public aux jours et heures suivants :

- lundi 10 mars 2014, de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- mercredi 19 mars 2014, de 9 heures à 12 heures,
- samedi 29 mars 2014, de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 3 avril 2014, de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- le mercredi 9 avril 2014, de 9 heures à 12 heures.

Toute information peut être demandée auprès de la société URANIE INTERNATIONAL sise rue du Général De Gaulle 60880 Le MEUX ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, à Beauvais.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie du Meux, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).